



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 10/0369

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la Sarl THAI DUONG, représentée par Madame Thi Soan DUONG, sa gérante,

Considérant que la Sarl THAI DUONG est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 503 064 966,

Considérant que la Sarl THAI DUONG a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Sarl THAI DUONG est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 78 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Restauration traditionnelle sur place et à emporter, étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1^{er} Avril 2010 pour se terminer le 31 Mars 2011 moyennant une redevance de 4.651,76 € ainsi calculée : 114,35 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : Sarl THAI DUONG, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 27 avril 2010

Lu et approuvé,
Pour la Sarl THAI DUONG,
Thi Soan DUONG,

Pour Le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

